



Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
PontoiseCanton de
VAUREALCommune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 13 avril à 20h30

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Alain BEZARD, Isabelle CRUBLE, Daniel DEVAUCHELLE, Régis RICORDEAU, Paul LINZA, Aurélie DEREMETZ, Etienne GUERRERO, Annick CRECY, Franck OLIVIER et Paul MORATEL.

Absent excusé : Virginie PILARDEAU donne pouvoir à Dominique PAPILLON.

Soit, sur quinze membres en exercice, quatorze présents et quinze votants

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à vingt heures trente.

Election du secrétaire de séance

Aurélie DEREMETZ est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 16 février 2018

Le compte-rendu de la réunion du conseil du vendredi 16 février 2018 est approuvé avec 14 voix pour et un contre (Franck OLIVIER).

Vote du Compte Administratif 2017 et affectation du compte de résultat

Guy PARIS, Maire, présente aux membres du conseil municipal, le compte administratif 2017, conforme au compte de gestion établi par le receveur de la trésorerie de Marines et dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent 2016 reporté	81 152.46 €
Recettes 2017	907 348.14 €
Dépenses 2017	-844 490.43 €
Excédent 2017	144 010.17 €

Section d'investissement

Déficit 2016 reporté	- 32 177.77 €
Dépenses 2017	- 217 243.45 €
Recettes 2017	135 384.06 €
Déficit 2017	- 114 037.16 €

Soit un excédent global de clôture 2017	29 973.01 €
---	-------------

Le Maire désigne Dominique PAPILLON, adjoint, en tant que président de séance et quitte la salle durant le vote du compte administratif par les élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-14,

Dominique PAPILLON demande au Conseil Municipal, d'approuver le compte administratif 2017 conforme au compte de gestion 2017 établi par le receveur de la trésorerie de Marines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec treize voix pour et une contre (Franck OLIVIER), vote le compte administratif 2017, conforme au compte de gestion établi par le receveur de la trésorerie de Marines.

REPRISE DES RESULTATS BP 2017

Section de fonctionnement – Résultat CA 2017	144 010.17 €
Section d'investissement – Résultat CA 2017	- 114 037.16 €
Résultat global de clôture N-1 (exercice 2017)	29 973.01 €

Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit :

Dépenses d'investissement - RAR fin 2017 à reporter sur BP 2018	50 475.56 €
Recettes d'investissement RAR fin 2017 à reporter sur BP 2018	83 912.52 €
Solde des restes à réaliser N-1	33 436.96 €

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 :

Besoin de financement N-1	80 600.20 €
Décide de reprendre les résultats	
<u>Investissement</u>	
Article 001 – Résultat d'investissement reporté –	- 114 037.16 €
<u>Investissement Recettes</u>	
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	80 600.20 €
<u>Fonctionnement Recettes</u>	
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1	63 409.97 €

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 144 010.17 €, le conseil municipal décide, avec 14 voix pour et une contre (Franck OLIVIER), d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus.

Approbation du Compte de Gestion 2017

Guy PARIS, Maire, présente aux membres le compte de gestion 2017 établi par le receveur de la trésorerie de Marines, conforme au compte administratif 2017 de la commune et dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent 2016 reporté	81 152.46 €
Recettes 2017	907 348.14 €
Dépenses 2017	-844 490.43 €
Excédent 2017	144 010.17 €

Section d'investissement

Déficit 2016 reporté	- 32 177.77 €
Dépenses 2017	- 217 243.45 €

Recettes 2017	135 384.06 €
Déficit 2017	- 114 037.16 €

Soit un excédent global de clôture 2017	29 973.01 €
---	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et une contre (Franck Olivier), approuve le compte de gestion 2017, établi par le receveur de la trésorerie de Marines, conforme au compte administratif de la commune.

BUDGET PRIMITIF 2018

Vote des subventions communales aux associations

Sandrine BILLARD Adjointe au maire, informe les membres du conseil municipal que la commission des finances a examiné les demandes de subventions présentées par les associations pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (voir voix ci-après) décide de verser les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2018 conformément aux propositions faites par le comité des finances et détaillées ci-après :

		POUR	ABSTENTION	CONTRE
Gymnastique volontaire	250 €	13	2 (Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Comité d'Animation de Sagy	150 €	12	3 (Guy PARIS, Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Tennis Club de Sagy	650 €	11	4 (Dominique PAPILLON, Alain BEZARD, Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Association Sportive du Vexin	150 €	13	2 (Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Amicale des Anciens Combattants	300 €	13	2 (Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Les Moissonneurs	150 €	12	3 (Daniel DEVAUCHELLE, Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
La Gaule de Sagy	150 €	13	2 (Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Le Petit Journal de Sagy	350 €	12	2 (Guy PARIS, Paul MORATEL)	1 (Franck OLIVIER)
Marelle et Baskets	4 500 €	12	3 (Aurélie DEREMETZ, Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Marelle et Baskets – Printemps	1 500 €	12	3 (Aurélie DEREMETZ, Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Marelle et Baskets – Automne Toussaint	1 500 €	12	3 (Aurélie DEREMETZ, Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Association Sportive. et Socio Culturelle. Ecole de Sagy	50 €	13	2 (Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Association des Parents Représentant les Ecoles de Sagy	250 €	13	2 (Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Syndicat des propriétaires de Chasse	200 €	13	2 (Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Les Copains de Sagy	150 €	13	2 (Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Amicale du Personnel Communal de Sagy	2600 €	13	2 (Franck OLIVIER, Paul MORATEL)	
Total	12900 €			

Vote des taxes communales 2018

Guy PARIS, Maire, précise que les recettes fiscales inscrites à la proposition de budget primitif 2018 correspondent à l'état de notification reçu des services fiscaux ci-dessous présenté.

A TAUX CONSTANT PAR RAPPORT A 2017	BASES D'IMPOSITION EFFECTIVES 2017	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX DE 2017 en %	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2018	PRODUITS A TAUX CONSTANTS
TAXE D'HABITATION	1 940 749	12.78	1 973 000	252 149
TAXE FONCIERE (BATI)	1 233 056	10.27	1 243 000	127 656
TAXE FONCIERE (NON BÂTI)	51 338	40.40	51 900	20 968
Cotisation Foncières des Entreprises				
			TOTAL	400 773 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 15 voix pour, décide de ne pas augmenter les taxes directes communales par rapport à l'année 2017.

	Année 2017	Année 2018
Taxe d'habitation	12,78 %	12,78 %
Foncier bâti	10,27 %	10,27 %
Foncier non bâti	40,40 %	40,40 %

Suite à ce vote concernant les taxes, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du budget primitif 2018.

Présentation du budget primitif 2018

Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, avec treize voix pour et deux contre (Franck OLIVIER, Paul MORATEL),

DECIDE de voter le budget primitif 2018 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011 – Charges à caractère général	223 144.10
012 – Charges de personnel	379 300.00
014 – Prélèvement GIR	130 362.00
65 – Autres charges de gestion courante	90 297.62
66 – Charges financières	10 793.72
022 – Dépenses imprévues	49 961.74
023 – Virement à la section d'investissement	<u>102 332.41</u>
	986 191.59

Recettes :

002 – Excédent reporté	63 409.97
013 – Atténuations de charges	10 000.00
70 – Produit des services	135 490.67
73 – Impôts et taxes	504 024.00
74 – Dotations et participations	216 642.83
75 – Autres produits de gestion courante	43893.00
76 – Produits financiers	20.00
77 – Produits exceptionnels	<u>12 711.12</u>
	986 191.59

Section d'investissement :**Dépenses :**

001 – Déficit antérieur reporté	114 037.16
16 – Remboursement d'emprunt	50 331.51
20 – Immobilisations incorporelles	13 642.90
21 – Immobilisations corporelles	245 226.58
RAR 2017	<u>50 475.56</u>
	423 238.15

Recettes :

021 – Virement de la section de fonctionnement	102 332.41
10 – Dotations, fonds divers et réserves	91 100.20
16 - Emprunts	100 000.00
RAR 2017	<u>83 912.52</u>
	423 238.15

Vote sur le programme du SIERC

Dominique PAPILLON, adjoint au maire, rappelle que le conseil municipal lors de la séance du 21 décembre 2017 a donné un accord de principe pour un programme d'enfouissement des réseaux de la rue de la Vierge et de la ruelle des Raidillons.

Ces travaux ayant été inscrit au budget primitif 2018, il convient de confirmer au SIERC, l'engagement de la commune de Sagy pour la réalisation des travaux.

Le coût de ces travaux est estimé à 149 314.99 € pour 375 m de tranchées.

Le SIERC prend à sa charge 111 986.24 €.

La participation communale serait de 30 % soit 37 328.75 €.

Dominique PAPILLON rappelle qu'il s'agit des dernières prises en charge des travaux à hauteur de 70 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce favorablement, avec 10 voix pour, quatre abstentions (Sandrine BILLARD, Annick CRECY, Franck OLIVIER et Paul MORATEL) et un contre (Alain BEZARD), pour le programme d'enfouissement du SIERC des réseaux de la rue de la Vierge et de la ruelle des Raidillons.



Election de 2 délégués suppléant au SIERC

Suite à la modification des statuts du SIERC du Vexin, il est demandé au Conseil Municipal de désigner 2 délégués suppléants. Ce qui fera 2 délégués titulaires (Dominique PAILLON et Daniel DEVAUCHELLE) et 2 suppléants (à désigner).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité délégués suppléants : Paul MORATEL et Régis RICORDEAU.

Report d'une année du remboursement du prêt de 30 000 € (Préfinancement TVA)

Un prêt de préfinancement TVA d'un montant de 30 000 € a été contracté en 2016. En raison du décalage des travaux prévus en 2016 et réalisés en 2017, il est proposé au conseil municipal de reporter d'1 an le remboursement de ce prêt car la TVA correspondante ne sera remboursée par l'Etat qu'en 2019.

Considérant la proposition de la Caisse d'Epargne de proroger la durée initiale jusqu'au 12 juillet 2019 du prêt TVA de 30 000 €, sous forme d'avenant, moyennant des frais d'avenant d'un montant de 150 € flat, Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le report d'un an du remboursement du prêt de 30 000 € (préfinancement de la TVA).

Jours et horaires rentrée scolaire 2018-2019

Lors du conseil municipal du 21 décembre 2017, il a été acté la mise en place de la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2018.

Il s'agit maintenant de se prononcer sur les jours et horaires de l'école. Dans la mesure où il est nécessaire de maintenir une durée de 1h45 pour permettre le bon déroulement des deux services de restauration, il va falloir modifier de 15 minutes l'horaire du début de journée (9h00) ou de fin de journée (16h30).

Après consultation auprès de l'association de parents d'élèves et des enseignants, la proposition d'avancer le début de journée à 8h45 (au lieu de 9h00) soit la solution qui conviendrait au plus grand nombre avec une fin de journée à 16h30 (au lieu de 16h45).

Il est donc proposé les jours et horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité les jours et horaires ci-dessus, dans les écoles de Sagy.

Contrat de prêt de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France pour travaux d'investissement

Pour financer le programme de travaux inscrit au BP 2018, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 100 000 €. Le maire propose de donner une suite favorable à l'offre de la Caisse d'Epargne pour un prêt de 100 000 € sur 10 ans, au taux de 1.01 % avec un remboursement trimestriel.

Franck OLIVIER précise qu'il vote contre le prêt car il ne trouve pas normal d'emprunter pour compenser une réserve parlementaire qui n'a pas été octroyée à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce favorablement, avec 12 voix pour et une abstention (Sandrine BILLARD) et deux contre (Franck OLIVIER et Paul MORATEL), pour un emprunt de 100 000 € afin de financer une partie des dépenses d'investissement 2018.

Demande de subventions DETR auprès de l'Etat

3 projets font l'objet d'un dossier de demande de DETR au titre de l'année 2018.

Par la circulaire préfectorale du 2 mars 2018, il apparaît que ces projets peuvent bénéficier d'une subvention de 40 % par dossier au titre de DETR.

Alain BEZARD indique qu'en ce qui concerne les bâtiments communaux, les demandes portent sur :

- la réfection du bâtiment mairie qui doit faire l'objet de travaux au niveau de la toiture et du clocheton
- la réfection des sanitaires aménagés sous le préau de l'école élémentaire

Aline BOUDIN indique qu'une demande a également été formulée pour l'achat et l'installation d'un écran tactile mobile associé à un tableau blanc pour l'école maternelle, de deux écrans tactiles associés à deux tableaux blancs et de huit tablettes numériques pour l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Demande de subvention auprès du PNR du Vexin

Alain BEZARD indique qu'une partie du mur d'enceinte des jardins communaux situés chemin des Etangs est très dégradé, il propose de solliciter auprès du Parc Naturel Régional du Vexin français, une subvention d'un montant de 50 % du coût des travaux HT.

Le montant des travaux est estimé à 6965.13 € HT. La subvention attendue est 3482.56 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin français.

Approbation du rapport de la CLECT

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver, dans les 3 mois à compter de la date sa transmission, le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 21 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour le rapport établi par la CLECT en date du 21 mars 2018.

Indemnités de conseil au comptable du trésor

Monsieur le Maire informe que Patricia PRESSEDA trésorier de Marines a pris ses fonctions le 1 janvier 2017 en remplacement de Sylvie BELLIER (trésorier par intérim du 2 septembre 2016 au 31 décembre 2016). La commune a reçu de sa part une demande d'indemnité de conseil allouée en tant que Comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

L'état liquidatif proposé au taux de 100 % est de 425.47 € brut soit 387.79 € net.

Après en avoir délibéré, quatre élus votent le refus de verser une indemnité de conseil au comptable du Trésor (Alain BEZARD, Virginie PILARDEAU, Etienne GUERRERO et Annick CRECY) et onze autres votent un taux de 50%.

Le Maire tranche le vote et l'indemnité de conseil allouée à la trésorière de Marines est fixée à un taux de 50 % soit 212.73 € brut soit 193.89 € net.

Fixation des tarifs de la Retro du Vexin 2018

Le maire rappelle que la 6ème édition de la Rétro du Vexin aura lieu le dimanche 9 septembre 2018 dans le cadre de la Fête Communale.

Il propose de fixer les tarifs des emplacements pour les vendeurs comme suit :

- emplacement couvert : 12 € par mètre linéaire
- emplacement non couvert : 20 € pour 5 mètres sur 5 mètres

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, décide de fixer les tarifs des emplacements pour les vendeurs comme ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Guy PARIS clôt la séance à 22h30.

Fait à Sagy, le 17/05/18

Le Maire,
Guy PARIS

